



BEZIERS : CHAMPIONNE DES SUBVENTIONS À LA CORRIDA

LE COLBAC REAGIT AU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Communiqué de presse - Béziers, le 8 avril 2025

La Chambre régionale des comptes Occitanie (CRC) a mené une enquête sur les soutiens publics à la corrida dans plusieurs collectivités. Après Nîmes, Céret et Bellegarde, la CRC vient de rendre public le rapport portant sur la commune de Béziers, la Fédération des clubs taurins du Biterrois et l'école taurine Béziers Méditerranée.

Le constat est clair : la Ville de Béziers subventionne massivement la tauromachie, plus que Nîmes, avec près de 800 000 euros de fonds publics alloués entre 2019 et 2023 — une période incluant deux années de crise sanitaire — ce que dénonce le COLBAC depuis de nombreuses années.

La CRC souligne que les retombées économiques des corridas pour le territoire sont difficiles à évaluer, alors que les coûts d'organisation sont, eux, parfaitement mesurables et clairement identifiables.

Des chiffres édifiants

La CRC pointe :

- **Des “soutiens publics directs à la tauromachie espagnole multiples” : 519 601 €**
 - Coût de fonctionnement des arènes : 385 851 €
 - Sponsoring : 43 750 €
 - Subventions (école taurine, Union des Villes Taurines de France) : 90 000 €
- **Des soutiens publics à des événements tauromachiques hors corrida : 276 599 € :**
 - Subventions aux clubs taurins : 98 000 €
 - Aides en nature (salles municipales, matériel...) : 178 599 €
- **À cela s'ajoutent 1,5 million d'euros pour la feria biterroise**, dont on sait qu'elle est indispensable pour attirer du public aux corridas. Selon la CRC, jusqu'à 11 % du budget de la feria **bénéficie directement** à la tauromachie, **sans compter les coûts de**

communication – notamment la publicité via l’affiche officielle de la feria – qui n’ont pas été comptabilisés.

Malgré l’ampleur du soutien public, ni Béziers ni aucune autre commune ne peut aujourd’hui démontrer l’intérêt économique de la tauromachie. À Nîmes, la CRC souligne qu’il est "difficile de démontrer une totale dépendance" entre la feria et les corridas, tant la feria est « parvenue à rassembler un public large parfois très éloigné du public d’aficionados de la corrida ». L’enquête de la CRC montre que les retombées économiques spécifiques à la corrida ne sont identifiées ni à Béziers, ni à Céret, ni à Bellegarde.

Alors que la corrida relève de "sévices graves et actes de cruauté envers un animal", et qu’elle n’est tolérée que par le biais d’un régime d’exception à une infraction pénale¹ ;

Alors que plus de la moitié des habitants de Béziers n’ont jamais assisté à une corrida², et qu’une majorité sont pour la suppression de la mise à mort - ce qui revient à rejeter la corrida espagnole ;

Alors que les retombées économiques ne sont pas identifiées, **la Ville de Béziers subventionne massivement la souffrance animale dans les arènes, en utilisant l’argent des contribuables pour maintenir à flot une pratique extrêmement cruelle et dépassée.**

Trois manquements majeurs relevés par la Chambre régionale des comptes

La Ville de Béziers n’a pas respecté plusieurs obligations fondamentales de transparence et de rigueur budgétaire :

1. Elle n’a pas valorisé comptablement les biens et moyens mis à disposition de la société privée gestionnaire des arènes, ce qui masque l’ampleur réelle du soutien public à la tauromachie, notamment sous forme d’aides en nature invisibles dans les comptes.

2. Elle distribue les invitations gratuites sans règles ni charte, ce qui ouvre la voie à des pratiques clientélistes où les invitations peuvent servir des intérêts politiques ou personnels. Lors de la feria 2023, la société organisatrice des corridas (Betarra) a offert 1 000 places à la municipalité, pour une valeur estimée à 44 960 € selon la CRC. Ces billets, redistribués sans aucune règle transparente, constituent un soutien indirect à la corrida : ils contribuent à remplir artificiellement les arènes et à légitimer une pratique contestée.

3. Elle n’a pas comptabilisé l’ensemble des aides versées aux clubs taurins
La Ville verse chaque année 15 000 € à la Fédération des clubs taurins du Biterrois (FCTB), mais elle lui accorde aussi des mises à disposition gratuites (salles, matériel, personnel) dont la valeur réelle porte le total au-delà du seuil légal de 23 000 € par an, à partir duquel une

¹ Livre V « Des autres crimes et délits », Chapitre 1^{er} « Des sévices graves ou actes de cruauté envers les animaux », [art.521-1 du Code pénal](#), Légifrance

² [Le regard des habitants des villes taurines sur la corrida](#), sondage IFOP pour Sud Radio, février 2022

convention est obligatoire. Or, **aucune convention n'existe** : la Ville soutient donc financièrement les clubs de tauromachie **sans encadrement juridique, ni transparence**.

Manipulation et propagande

Lors du conseil municipal du 7 avril au cours duquel – comme le prévoit la loi – le rapport de la CRC a été présenté et débattu, Robert Ménard a salué l'étude de la CRC, affirmant qu'elle avait été menée « sans parti pris », en cherchant à « comprendre le monde taurin » et qu'elle démontrait « une culture taurine historiquement ancrée dans le Biterrois »

Cette déclaration détourne le sens et la mission de la Chambre régionale des comptes, et réinterprète les conclusions de l'étude **à des fins de propagande**. Le rôle de la CRC n'est pas de comprendre ou de juger la tauromachie, mais de contrôler l'usage de l'argent public, d'en mesurer la pertinence, la légalité, la transparence. **Ce que le rapport montre factuellement, c'est que la corrida à Béziers est massivement subventionnée, sans contrepartie économique clairement identifiée. Et la CRC recommande à la Ville de mieux encadrer ces subventions.**

Robert Ménard assume pleinement ce soutien financier très important à la corrida au nom de « l'identité biterroise » et du supposé rôle d'attractivité de la tauromachie pour la ville.

Mais si la corrida était réellement aussi enracinée dans la culture locale, si elle rencontrait un tel succès populaire et économique, pourquoi faudrait-il injecter autant d'argent public pour la faire exister ?

Pour Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC : « Un spectacle véritablement attractif n'a pas besoin de vivre sous perfusion d'argent public. Supprimez les subventions, et la corrida disparaît mécaniquement. Sans ces centaines de milliers d'euros d'argent public, la corrida ne survivrait pas à Béziers. C'est cela, la réalité de l'attractivité et de la popularité de la corrida à Béziers, telle qu'elle ressort clairement du rapport de la CRC ».

Le musée taurin : symbole du désintérêt public

Installé dans un bâtiment communal, le musée taurin est mis **gratuitement** à disposition du club Union Taurine Biterroise. La Ville prend en charge l'eau, l'électricité, le nettoyage, la maintenance des locaux, et accorde ponctuellement des subventions (4 000 € en 2022). Il n'est ouvert que de juillet à septembre, et accessible gratuitement lors des événements taurins de la ville (feria et journées taurines de mai).

La CRC précise par ailleurs que seules les données de fréquentation pour l'année 2024 sont disponibles : 1 538 visiteurs, dont 1 237 entrées gratuites.

Ce musée, entièrement financé par les contribuables, n'attire donc qu'environ 300 visiteurs réellement payants. Ce chiffre contredit les discours sur la popularité de la culture taurine et l'engouement supposé qu'on lui prête. **Si la tauromachie était réellement au cœur de l'identité de Béziers et un puissant levier d'attractivité, pourquoi le lieu qui lui est dédié ne serait-il accessible qu'en été, et gratuit la plupart du temps ?**

Remerciements

En octobre 2024, Sophie Maffre-Baugé a été entendue par une magistrate de la Chambre régionale des comptes dans le cadre de l'étude sur les soutiens publics à la corrida. À la suite de cet échange, le COLBAC a transmis l'ensemble des documents issus de ses enquêtes sur le financement de la tauromachie, menées localement depuis plusieurs années. **L'association remercie sincèrement la CRC pour la qualité de l'écoute et des échanges.**

Nous saluons également le courage de **Thierry Antoine**, seul élu municipal à s'opposer aux spectacles de souffrance animale à Béziers.

Enfin, nous remercions **l'Alliance Anticorrida** : le sujet de la corrida, proposé par l'un de ses sympathisants, est arrivé en tête des votes lors de la campagne citoyenne – preuve de l'intérêt des citoyens pour cette question – et a été retenu par la CRC, qui l'a inscrit à son programme de contrôle.

Le COLBAC a pour but final l'abolition de la corrida. Né à Béziers en 1993, il œuvre plus spécifiquement pour la fin des corridas dans le Biterrois. Il alerte, informe, sensibilise la population sur la barbarie tauromachique, ses victimes, ses soutiens directs et indirects. Il interpelle les pouvoirs publics. Il s'oppose à la propagande et à la désinformation du milieu taurin, ainsi qu'à la justification de la torture animale comme relevant d'un art ou d'une tradition encore acceptable. Il manifeste régulièrement pour imposer la question de la fin des spectacles cruels dans le débat public.

Contact :

Sophie Maffre-Baugé, présidente du COLBAC
Comité de Liaison Biterrois pour l'Abolition des Corridas
2 rue Jeanne Jugan, 34500 Béziers
Tel. : 06 48 25 64 91
email : contact@colbac.info
Site internet : <https://colbac.info/>